

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 8 avril 2024, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

| Monsieur Yves Leduc | poste no 1 |
|------------------------------|------------|
| Madame Marie-Claude Bélanger | poste no 2 |
| Madame Danièle Tremblay | poste no 3 |
| Monsieur Guy Gauthier | poste no 4 |
| Monsieur Raynald Stockless | poste no 5 |
| Madame Annie Chevalier | poste no 6 |

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1 RÉSOLUTION 2024-04-083 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 RÉSOLUTION 2024-04-084 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024 Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance ordinaire
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024
- 4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire
- 5. Période de questions
- 6. Administration et ressources humaines
 - 6.1. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mars 2024
 - 6.2. Confirmation de l'embauche de monsieur Bertrand Charette, à titre de pompier à temps partiel



- 6.3. Confirmation de l'embauche de monsieur William Marleau, à titre de pompier à temps partiel
- 6.4. Confirmation de l'embauche de madame Linda Robert, à titre d'adjointe exécutive à la direction générale
- 6.5. Fin d'emploi de monsieur Marc St-Pierre
- 6.6. Nomination de madame Céline Chicoine à titre de directrice générale et greffière-trésorière
- 6.7. Désignation de signataires autorisés pour les chèques et effets bancaires
- 6.8. Désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
- 6.9. Nomination du coordonnateur des mesures d'urgences
- 6.10. Nomination de responsables pour les demandes de vérifications d'antécédents judiciaires
- 6.11. Signataire autorisé auprès de tous les organismes
- 6.12. Représentant autorisé pour les services électroniques : clicSÉQUR Entreprises et portail gouvernemental des affaires municipale et régionales (PGMAR)
- 6.13. Appui à l'Action Bénévole de la Rouge pour le projet « Le Train de la Séduction »
- 6.14. Fin d'emploi de madame Florence Côté Caron, à titre de journalière horticultrice, poste saisonnier
- 6.15. Fin d'emploi de monsieur Daniel Parisien, à titre de journalierchauffeur 2, poste saisonnier
- 6.16. Fin d'emploi de monsieur Benoît Rondeau, à titre de pompier à temps partiel

7. Sécurité publique

- 7.1. Autorisation de paiement et décompte no. 6 à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet – agrandissement garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie
- 7.2. Autorisation du changement de la tôle intérieure à
 l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet agrandissement garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie
- 7.3. Autorisation pour l'achat de deux (2) bunker pour le service incendie
- 7.4. Autorisation pour déposer un appel d'offres pour l'achat d'un camion autopompe-citerne

8. Travaux publics et hygiène du milieu



- 8.1. Demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 8.2. Rapport annuel 2022 sur la gestion de l'eau potable
- 8.3. Demande de support au gouvernement canadien concernant le déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
- 9. Urbanisme, environnement et patrimoine
 - 9.1. Demande de dérogation mineure Lot 6 175 223 du cadastre du Québec, 16, chemin des Perches
 - 9.2. Autorisation à la directrice de l'urbanisme et des travaux publics, à procéder aux démarches nécessaires pour l'élaboration d'un plan de gestion des actifs municipaux
 - 9.3. Demande au ministère des Transports du Québec, de cession à la municipalité, de la propriété du pont détonné sur le chemin Maison-de-Pierre
- 10. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 10.1. Autoriser la coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire à poursuivre la demande de subvention au programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activité de plein air (PSSPA)
- 11. Correspondance
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

3 RÉSOLUTION 2024-04-085 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2024

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

- 4 INFORMATION AUX CITOYENS
- 4.1 Maire
- 5 PÉRIODE DE QUESTIONS



6.1 RÉSOLUTION 2024-03-086 APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2024

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de mars 2024, au montant de 326 422,93 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS, ÈRES

6.2 RÉSOLUTION 2024-04-087 CONFIRMER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR BERTRAND CHARETTE À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT qu'une période d'essai était prévue lors de l'embauche de monsieur Bertrand Charrette à titre de pompier à temps partiel, et que celle-ci est terminée (résolution 2023-04-075);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de confirmer l'embauche de monsieur Bertrand Charette, à titre de pompier à temps partiel, et ce, à compter du 8 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER.ÈRES

6.3 **RÉSOLUTION 2024-04-088**

CONFIRMER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR WILLIAM MARLEAU, À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT qu'une période d'essai était prévue lors de l'embauche de monsieur William Marleau, à titre de pompier à temps partiel, et que celle-ci est terminée (résolution 2023-04-076);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de confirmer l'embauche de monsieur William Marleau, à titre de pompier à temps partiel, et ce, à compter du 8 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.4 RÉSOLUTION 2024-04-089 CONFIRMER L'EMBAUCHE DE MADAME LINDA ROBERT, À TITRE D'ADJOINTE EXÉCUTIVE À LA DIRECTION GÉNÉRALE



CONSIDÉRANT qu'une période d'essai était prévue lors de l'embauche de madame Linda Robert, à titre d'adjointe exécutive à la direction générale, et que celle-ci est terminée (résolution 2023-09-193);

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général et greffiertrésorier par intérim de la Municipalité de L'Ascension;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de confirmer l'embauche de madame Linda Robert, à titre d'adjointe exécutive à la direction générale, en date du 2 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.5 RÉSOLUTION 2024-04-090 FIN D'EMPLOI – MONSIEUR MARC ST-PIERRE, À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que monsieur Marc St-Pierre a informé le conseil de sa démission à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim, en date du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter le départ de monsieur Marc St-Pierre en date du 15 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6.6 RÉSOLUTION 2024-04-091 NOMINATION DE MADAME CÉLINE CHICOINE À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'autoriser la nomination de madame Céline Chicoine, à titre de directrice générale et greffière-trésorière, en date du 8 avril 2024 et d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6.7 RÉSOLUTION 2024-04-092 DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu que les signataires autorisés à signer les chèques pour la municipalité ainsi que les traites, billets à ordre et autres effets, pour les comptes détenus à la Caisse Desjardins de la Rouge également tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de L'Ascension, à compter du 8 avril 2024 soient :

- Monsieur Jacques Allard, maire



- Madame Danièle Tremblay, mairesse suppléante

CONJOINTEMENT AVEC

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière

Les chèques et documents bancaires devront, en tout temps, être signés par un(e) élu(e) ainsi qu'un(e) fonctionnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6.8 RÉSOLUTION 2024-04-093 DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE ET DÉLÉGATION DE RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension est assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que la présente loi stipule à l'article 8 que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou à la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que ce même article de la loi confère à la personne ayant la plus haute autorité de désigner comme responsable un membre de son personnel et lui déléguer, en tout ou en partie, ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu:

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Jacques Allard, en tant que personne ayant la plus haute autorité à la Municipalité de L'Ascension, à déléguer ses fonctions comme responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, à madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière, à compter du 8 avril 2024;

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Jacques Allard, à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire de désignation d'une personne responsable et délégation de responsabilités en vertu de la Loi sur l'accès aux documents publics et sur la protection des renseignements personnels.

La présente résolution abroge la résolution 2024-01-026, adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 30 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS.ÈRES



6.9 RÉSOLUTION 2024-04-094 NOMINATION DU COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de nommer madame Céline Chicoine, à titre de coordonnatrice des mesures d'urgence pour la Municipalité de L'Ascension, à compter du 8 avril 2024.

La présente résolution abroge la résolution 2024-01-027, adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 30 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS.ÈRES

6.10 RÉSOLUTION 2024-04-095 NOMINATION DE LA RESPONSABLE POUR LES DEMANDES DE VÉRIFICATIONS D'ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Céline Chicoine soit autorisée à faire les demandes de vérification d'antécédents judiciaires, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension lorsque requis lors d'embauche.

La présente résolution abroge la résolution 2024-02-039, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS.ÈRES

6.11 RÉSOLUTION 2024-04-096 SIGNATAIRE AUTORISÉ AUPRÈS DE TOUS LES ORGANISMES

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de désigner madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière, signataire autorisée pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension auprès de tous organismes bancaires gouvernementaux et autres en lien avec la municipalité, à compter du 8 avril 2024.

La présente résolution abroge la résolution 2024-02-040, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS.ÈRES

6.12 RÉSOLUTION 2024-04-097 REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR LES SERVICES ÉLECTRONIQUES: CLIQSEQUR ENTREPRISES ET PORTAIL GOUVERNEMENTAL DES AFFAIRES MUNICIPALES ET RÉGIONALES (PGMAR)

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu :



De nommer madame Céline Chicoine, directrice générale et greffièretrésorière, responsable des services électroniques et représentante autorisée pour les services électroniques clicSÉQUR Entreprises;

De nommer madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière, responsable des services électroniques du Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR).

La présente résolution abroge la résolution 2024-02-041, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 19 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS.ÈRES

6.13 RÉSOLUTION 2024-04-098 APPUI À L'ACTION BÉNÉVOLE DE LA ROUGE POUR LE PROJET « LE TRAIN DE LA SÉDUCTION »

CONSIDÉRANT que l'Action Bénévole de la Rouge via le comité « Le Train de la Séduction » vise des initiatives qui aideront à renforcer l'attraction, la rétention ou le recrutement de nouvelles ressources humaines et doit convaincre des professionnels de la santé de venir travailler chez nous et de s'y installer afin d'assurer des services de santé maintenant et pour l'avenir;

CONSIDÉRANT que l'Action Bénévole de la Rouge répond déjà à une clientèle vulnérable et/ou aînée dans le besoin, leur expérience du milieu permettra de réaliser un projet mobilisateur à toute la communauté de la Vallée de la Rouge ainsi qu'aux municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT le besoin de ces nouvelles ressources humaines, dont certaines seront accompagnées de leurs familles, il est primordial de faire l'embauche d'un chargé de projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'appuyer l'Action Bénévole de la Rouge via le comité « Le Train de la Séduction » pour faire une demande financière au Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 1, pour le soutien au rayonnement des régions, afin d'aider les institutions comme le CISSSLAU et à d'autres institutions dans la collectivité et favoriser le développement économique de notre région.

ADOPTÉE À L'UNANIMINTÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6.14 RÉSOLUTION 2024-04-099 FIN D'EMPLOI DE MADAME FLORENCE CÔTÉ-CARON

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter la démission de madame Florence Côté-Caron, à titre de journalière horticultrice, poste saisonnier, et ce, à compter du 18 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



6.15 RÉSOLUTION 2024-04-100 FIN D'EMPLOI DE MONSIEUR DANIEL PARISIEN, À TITRE DE JOURNALIER-CHAUFFEUR 2

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'accepter la démission de monsieur Daniel Parisien, à titre de journalier-chauffeur 2, poste saisonnier, et ce, à compter du 2 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

6.16 RÉSOLUTION 2024-04-101 FIN D'EMPLOI DE MONSIEUR BENOIT RONDEAU À TITRE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'accepter la démission de monsieur Benoît Rondeau, à titre de pompier à temps partiel, et ce, à compter du 28 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

7.1 **RÉSOLUTION 2024-04-102**

AUTORISATION DE PAIEMENT ET DÉCOMPTE NO. 6 À L'ENTREPRENEUR GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION POUR LE PROJET AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL ET RÉNOVATION DE LA CASERNE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet d'agrandissement du garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie (résolution 2023-07-151);

CONSIDÉRANT la demande de paiement et le décompte no. 6 présenté par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de GBA Inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'approuver le décompte no. 6 et d'autoriser le paiement à Groupe Laverdure Construction au montant de 196 928,25 \$, taxes incluses;

D'AFFECTER la dépense au règlement d'emprunt numéro 2023-550.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

7.2 **RÉSOLUTION 2024-04-103**

AUTORISATION DU CHANGEMENT DE LA TÔLE INTÉRIEURE À L'ENTREPRENEUR GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION POUR LE PROJET AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL ET RÉNOVATION DE LA CASERNE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet d'agrandissement du garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie (résolution 2023-07-151);



CONSIDÉRANT que la tôle intérieure n'était plus adéquate pour la finition intérieure vu une configuration changée de la structure interne du bâtiment, et usure de ladite tôle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'approuver l'ajout de nouvelle tôle intérieure et d'en autoriser le paiement à Groupe Laverdure Construction au montant de 29 735,64\$, plus taxes applicables;

D'AFFECTER la dépense au règlement d'emprunt numéro 2023-550.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

7.3 RÉSOLUTION 2024-04-104 ENTÉRINER L'ACHAT DE DEUX BUNKER POUR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT le besoin du service incendie d'acquérir deux (2) bunker pour le bon fonctionnement du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'entériner la dépense de 5 944 \$ plus les taxes applicables à la compagnie L'Arsenal pour l'achat desdits bunker.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

7.4 RÉSOLUTION 2024-04-105 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE

CONSIDÉRANT le besoin du service incendie d'acquérir un camion autopompe-citerne pour tendre vers une autonomie d'action plus rapide et de ne plus avoir recours systématiquement au service d'entraide des services incendies des municipalités avoisinantes pour tous les appels de type bâtiment qui sont en dehors du périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT le besoin conséquemment de répondre au schéma de couverture de risques existant;

CONSIDÉRANT le besoin aussi de se conformer à la norme ULC;

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'entériner les procédures d'appel d'offres public pour l'achat d'un camion autopompe-citerne pour le service incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.1 RÉSOLUTION 2024-04-106 DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À LA



VOIRIE LOCALE (PAVL) – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPACE)

CONSIDÉRANT le programme d'aide à la voire locale, Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que des travaux sont prévus au cours de l'année 2024, sur le chemin du Tour-du-Lac-Lynch, sur le chemin Entrelacs et sur le chemin du Lac Francis, lesquels sont estimés à 65 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de soumettre à madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle, une demande d'aide financière de 65 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, Volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE), pour l'exercice financier 2024, pour des travaux de réfection du chemin du Tour-du-lac-Lynch, du chemin Entrelacs et du chemin du Lac Francis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.2 RÉSOLUTION 2024-04-107 RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2022, préparé par madame Kim Hut, directrice de l'urbanisme et des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.3 RÉSOLUTION 2024-04-108 DEMANDE DE SUPPORT AU GOUVERNEMENT CANADIEN CONCERNANT LE DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

CONSIDÉRANT QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

CONSIDÉRANT QUE selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;



CONSIDÉRANT QUE selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29% depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des transports du Canada et lieutenant politique pour le



Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des affaires municipales du Québec, madame Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, Mesdames Marie-Hélène Gaudreault et Chantale Jeannotte, au président de la Fédération canadienne des municipalités, monsieur Scott Pearce et au président de la FQM, monsieur Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.1 RÉSOLUTION 2024-04-109 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 6 175 223 DU CADASTRE DU QUÉBEC, 16 CHEMIN DES PERCHES

CONSIDÉRANT que la demande concerne la marge latérale du garage qui a été construit non conformément au permis demandé.

CONSIDÉRANT que la marge latérale actuelle est de 1,43 m.;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage stipule que la marge latérale pour les bâtiments accessoires doit être d'un minimum de 1,50 m.;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 7 février 2024;

Monsieur le maire offre aux personnes présentes de s'exprimer sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'accepter une dérogation mineure pour la propriété située au 16, chemin des Perches (lot 6 175 223 du cadastre du Québec) concernant une marge latérale non conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

9.2 **RÉSOLUTION 2024-04-110**

AUTORISER LA DIRECTRICE DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS À PROCÉDER AUX DÉMARCHES NÉCESSAIRES POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ascension reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ascension a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'autoriser la directrice de l'urbanisme et des travaux publics à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.3 RÉSOLUTION 2024-04-111 DEMANDE AU MINISTERE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, DE CESSION À LA MUNICIPALITÉ, DE LA PROPRIÉTÉ DU PONT DÉTONNÉ SUR LE CHEMIN MAISON-DE-PIERRE

CONSIDÉRANT QUE le pont du chemin de la Maison-de-Pierre surplombant le ruisseau Currières appartient au ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a détonné le pont à 20 T. en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la situation crée un préjudice aux citoyens de la municipalité et aux villégiateurs de la ZEC Maison-de-Pierre situés en amont du pont détonné en limitant l'utilisation de camions pour le déneigement, l'enlèvement des ordures et la construction ;

CONSIDÉRANT QUE la situation crée un préjudice aux exploitants forestiers devant s'approvisionner en amont dans un bassin de possibilité forestière d'une superficie de plus de 600 km carrés ;

CONSIDÉRANT les demandes de la municipalité depuis 2018 auprès du ministère pour que ce dernier effectue les travaux de réparation de la structure du pont détonné;

CONSIDÉRANT l'offre de la municipalité en 2022 de se voir confier l'impartition des travaux pour le ministère afin d'accélérer l'exécution des réparations;

CONSIDÉRANT QUE cette offre a été refusée par le ministère ;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitant forestier Groupe Crète n'a pas entrepris des travaux de contournement du pont détonné depuis 2018 en utilisant le bloc de terres publiques adjacentes suite à la demande de la municipalité de protéger ces espaces sensibles en bordure droite de la rivière Rouge;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitant forestier a convenu avec la municipalité d'utiliser le chemin des Îles situé sur la rive gauche de la rivière Rouge pour



s'approvisionner jusqu'en 2024 sur territoire de la Réserve faunique Rouge-Matawin ;

CONSIDÉRANT QUE l'exploitant forestier doit retourner à l'automne 2024 sur la rive droite de la rivière et devra construire à grand frais un nouveau chemin et un pont de contournement si le pont existant reste détonné;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère toujours inappropriée cette solution de contournement ;

CONSIDÉRANT l'expertise professionnelle de l'ingénieur civil de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless que la municipalité demande à la ministre Geneviève Guilbault du ministère des Transports du Québec de lui céder rapidement la propriété du pont détonné;

QUE la municipalité effectue rapidement les travaux de réparation du pont détonné en utilisant les programmes de soutien financier existants et en sollicitant le Groupe Crête pour un pourcentage de contribution du milieu;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la députée Chantal Jeannotte, au préfet de la MRC d'Antoine-Labelle, M. Daniel Bourdon et au président du Groupe Crête, M. Sébastien Crête.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

10.1 **RÉSOLUTION 2024-04-112**

AUTORISER LA COORDONNATRICE EN LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE À POURSUIVRE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉ DE PLEIN AIR (PSSPA)

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention au programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activité de plein air (PSSPA) a été faite (résolution 2020-11-250);

CONSIDÉRANT qu'en date du 31 mars 2021, ledit projet a été retenu par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation demande une mise à jour des dates de réalisation prévues des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'autoriser la coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire à poursuivre les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet qui doit être finalisé au plus tard le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



| 11 | CORRESPONDANCE | CORRESPONDANCE | |
|----|---|--|--|
| 12 | PÉRIODE DE QUESTIONS | | |
| 13 | RÉSOLUTION 2024-04-113 LEVÉE DE LA SÉANCE Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h49. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES | | |
| | | | |
| | | | |
| | Jacques Allard, Maire | Céline Chicoine, Directrice générale et Greffière-trésorière | |
| | Certificat de disponibilité de crédits Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal. | | |
| | | | |
| | Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. | | |
| | | Jacques Allard, Maire | |